

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° I-CF630

présenté par

Mme Lemoine, M. Ledoux, M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 14

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Avant le 1er octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la rédaction d'un rapport destiné à évaluer la fiscalité automobile française (malus, bonus et prime à la conversion) dans le but, notamment, de mesurer la pertinence d'une harmonisation fiscale en la matière au niveau européen. En effet, la fiscalité automobile en France est moins punitive que chez nos voisins européens, ce qui entraîne des effets de bord et contournements.